

## **REUNION DU 22 Décembre 2010**

Tous les membres du Conseil Municipal de Livinhac-le-Haut sont convoqués mercredi 22 décembre 2010 à 20 h 30, dans la Salle du Conseil de la Mairie.

Monsieur Roland JOFFRE, Maire, préside et ouvre la séance.

Présents : MM. JOFFRE, ALARY, BENAZETH, COURNEDE, ROCHE, ROQUEFORT, RUMEAU,

Mmes FOULQUIER, GARRIGOUX-ALLIGUIE, GIROU, MAS, MOLENAT,

Absents et excusés: CANTALOUBE, REMES (donne pouvoir à MAS), TOURNIE (donne pouvoir à ROCHE)

### **ORDRE DU JOUR**

Avant l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire souhaite rendre un dernier hommage à Monsieur MOLENAT Raymond, ancien maire de Saint-Parthem, ancien délégué de la Communauté de Commune de la Vallée du Lot, Président de l'ATVL (Association pour le Tourisme de la Vallée du Lot).

Le compte rendu du Conseil Municipal du 30 novembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

#### **1/ TARIFICATION DE LA REDEVANCE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.**

Monsieur le Maire propose de tarifier la prime fixe d'assainissement collectif à 68,00 € hors taxe, et de tarifier la part proportionnelle (prix au m<sup>3</sup>) à 0,80 € hors taxe.

Il explique l'augmentation de la part proportionnelle (de 0.63 à 0.80 €/m<sup>3</sup>) par les futurs travaux concernant l'assainissement de Laroque-Bouillac, de Penchot et du Faubourg ainsi que la possible extension du réseau collectif à la Carral et Penchot.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

## **2/ CLOTURE DU BUDGET DU LOTISSEMENT DU COUVENT « LO CRUQUET » ET PRISE EN CHARGE DU DEFICIT PAR LE BUDGET COMMUNAL.**

Monsieur le Maire indique que le budget du lotissement du couvent "Lo Cruquet" ne fera plus l'objet d'opération de dépenses et de recettes après avoir passé les écritures de stocks.

Il informe l'assemblée que ce budget annexe sera déficitaire de 25 073.97 euros (vingt cinq mille soixante-treize euros quatre-vingt dix-sept centimes) étant donné qu'un lot n'a pas été vendu mais conservé par la Municipalité.

Aussi, pour clôturer ce budget, le déficit sera pris en charge par le budget communal après une décision modificative permettant d'ouvrir les crédits au budget communal 2010 au chapitre 65.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord à Monsieur le Maire pour:

- clôturer le budget du lotissement du couvent "Lo Cruquet",
- prendre en charge le déficit de ce budget annexe par le budget communal 2010 après une décision modificative permettant d'ouvrir les crédits au budget communal 2010 au chapitre 65.

## **03/ DECISION MODIFICATIVE N°4.**

Comme expliqué précédemment, le budget du lotissement étant déficitaire, le budget communal doit prendre en charge le déficit de 25 073.97 euros. Cependant, le chapitre 65 ne dispose pas de crédits suffisants pour régler la totalité du déficit.

Il s'avère nécessaire de faire une décision modificative permettant de disposer des crédits au chapitre 65. Aussi, Monsieur le Maire propose de diminuer le chapitre 011 (charges à caractère général) de 9000.00 euros et d'augmenter le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) de 9000.00 euros afin de disposer sur ce chapitre des crédits permettant de prendre en charge les 25073.97 euros.

## **04/ REVISION DES TARIFS COMMUNAUX.**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

- le prix d'un repas à la cantine pour les élèves sera de 2,20 euros soit une augmentation de 0.10 euros
- le prix d'un repas pour les enseignants sera de 6.00 euros soit une augmentation de 0.40 euros
- le prix de la garderie reste inchangé et fixé à 1,30 euros par présence

Où cet exposé, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

## **05/ QUESTIONS DIVERSES**

Com'une info : Une réunion est prévue le Mardi 04 janvier 2011 à 20H30.

Commission Travaux : Elle se réunira le Jeudi 06 janvier 2011 à 17H30 afin d'évoquer l'aire de jeux et le complexe sportif.

Vœux de la Municipalité avec INSOLITE : Ils seront adressés le Dimanche 9 janvier 2011 à 11H00.

Commission Enfance et Jeunesse : elle se réunira le Mardi 11 janvier 2011 à 18H00.

Commission Laroque : elle se réunira le Mardi 18 janvier 2011 à 17H00 à Laroque-Bouillac.

Site internet de la Commune : Monsieur ROCHE Christian informe l'assemblée que le site internet de la Mairie est accessible via l'adresse [www.livinhac-le-haut.fr](http://www.livinhac-le-haut.fr). Cependant certaines pages ne sont pas encore finalisées.

Distribution des sacs poubelles : elle aura lieu le Mercredi 26 janvier et le vendredi 28 janvier 2011 de 13H30 à 19H00 à l'atelier communal, et le samedi 29 janvier 2011 de 09H00 à 12H00 à la salle des fêtes de Laroque-Bouillac.

Apposition du nom de M. MATTHYS Marcel sur le monument aux morts : suite à la cérémonie du 11 novembre dernier et au dévoilement de la plaque en l'honneur et en la mémoire de Monsieur MATTHYS Marcel, la famille MATTHYS a adressé ses remerciements à la Municipalité.

Foyer des jeunes : une réunion s'est tenue le lundi 20 décembre 2010 entre les membres du foyer des jeunes et certains élus. Il a été question de la gestion et de l'organisation du foyer des jeunes. Depuis le dernier rappel à l'ordre indiquant que des efforts étaient à fournir par les jeunes quant à la gestion du local, les élus ont souligné une nette amélioration.

Aussi, il a été instauré un règlement intérieur fixant les droits et les obligations de chacun dont celles-ci :

- La nécessité de faire remonter en mairie le listing des inscrits au foyer pour envoyer copie de ce règlement aux parents des membres mineurs,
- Veiller à l'entretien régulier des locaux et faire cesser les dégradations (plaques détériorées au plafond et évier cabossé...),
- Nettoyer les abords, autour du barbecue notamment,
- Interdiction formelle de dormir dans les locaux du foyer,
- Interdiction de fumer et de consommer de l'alcool dans le foyer ; un cendrier a été installé à l'extérieur,
- Si une soirée spéciale et exceptionnelle est organisée, il faut faire une déclaration en mairie et compléter l'imprimé prévu à cet effet ; alors, une

autorisation exceptionnelle de fermeture tardive est accordée jusqu'à 2h du matin. Sinon, les autres week-ends, c'est 1h00 du matin,

- En dehors des vacances scolaires et en dehors des week-ends, le local du foyer pourra être dorénavant utilisé par la mairie comme salle de réunion.

#### Réforme des collectivités territoriales et schéma de cohérence territoriale :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de la dernière réunion de la Communauté de Communes de la Vallée du Lot, les élus ont pu écouter UN intervenant du Pays Rouergue occidental et un représentant de la Direction Départementale du Territoire venus présenter le SCOT, le « schéma de cohérence territorial » qui s'inscrit dans la grande réforme des collectivités territoriales. Le SCOT part du principe que l'urbanisme ne peut plus se décider à l'échelle d'une commune et qu'il faut donc coordonner les politiques d'aménagement sur un grand territoire à définir pour une gestion globale de l'espace. Le SCOT envisagé pourrait correspondre au territoire du Pays Rouergue Occidental actuel.

Aussi, il a été décidé de mettre en place une commission au sein de la Communauté de Communes de la Vallée du Lot afin d'évoquer le SCOT. Monsieur le Maire souhaite y siéger et le Conseil Municipal donne son accord. Il s'agira par la suite de prendre une décision intercommunale après discussion sur les avantages et les inconvénients de la mise en place du SCOT. Monsieur le Maire signale qu'il appartiendra tout de même au Conseil Municipal de prendre une décision préalable à la décision qui sera prise en conseil communautaire.

La séance est levée à 22H00